



TOUS MOBILISES SUR LE DISPOSITIF **D'ETAT :**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET (PPRIF)

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (=PPRIF) conduit à un zonage communal en trois zones blanches, bleues et rouges, qui est conditionné par la proximité ou non, de la forêt. Ce PPRIF concerne 9 communes du sud Saintonge, situées dans le massif de la Double Saintongaise dont Montguyon fait partie.

Ce zonage et règlement posent un principe général d'interdiction de reconstruction, des biens immobiliers à l'identique qui seraient détruits par un incendie de forêt ou non (exemple : incendie d'habitation ayant pour origine électrique) et, ce sur l'ensemble des zones bleues et rouges.

La conséquence de l'application de ce PPRIF en zone rouge serait l'impossibilité de reconstruire à l'identique un bien immobilier détruit par un incendie d'origine de feu de forêt ou autre.

Cependant, en zone bleue, la reconstruction d'un bâtiment suite à un incendie, peut-être réalisée mais avec une réduction de la vulnérabilité, c'est-à-dire par exemple reconstruire avec des matériaux « coupe-feu » et autres (=augmentation du coût de reconstruction). Vous pouvez consulter ce zonage et ce règlement sur le site internet de la commune de Montguyon dans l'onglet « enquête publique ».

En terme d'assurance de biens immobiliers en zones PPRIF, l'indemnisation potentielle ne tiendrait pas compte de la valeur totale du bien immobilier et du terrain avant le sinistre. Le terrain post sinistre n'aura plus aucune valeur et le propriétaire ne pourrait pas l'utiliser pour reconstruire.

Je tiens par la présente à vous informer de l'importance de tous les témoignages qui pourront être inscrits pendant les permanences ou sur le registre de l'enquête publique menée à cet égard.

Il est capital que vous puissiez tous, vous manifester soit :

- Pendant les deux permanences : **le 07 avril 2025 de 14h à 17h et le 09 mai 2025 de 9h à 12h**
- Sur le registre papier en Mairie aux horaires d'ouverture
- Sur le registre dématérialisé (accessible via le site internet de la commune)

J'insiste sur l'importance de venir aux permanences pour vous faire entendre car l'enjeu est capital.

Je compte sur votre mobilisation.

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF